

REGLEMENT DU « FAIR PLAY »

Article 1

Le « Fair Play » individuel récompensera 4 compétiteurs selon leur catégorie d'âge, repartis comme suit :

Masculin	Féminin
<i>Benjamins – Minimes - Cadets</i>	<i>Benjamins - Minimes - Cadets</i>
<i>Juniors - Seniors</i>	<i>Juniors - Seniors</i>

Le « Fair Play » sera remis aux compétiteurs kumité uniquement en fin de saison sportive.

Article 2

Le trophée du « Fair Play » sera attribué par un jury de 3 membres composé comme suit :

- Un arbitre de la commission départementale d'arbitrage,
- Un membre du comité directeur ou dirigeant de club,
- Un enseignant.

Ce jury sera fixe pour toute la saison sportive. Il sera nommé sur décision du comité départemental. Le jury se doit également de faire preuve d'une totale impartialité, quelque soit son club d'appartenance.

Article 3

Le trophée du « Fair Play » se déroule durant toute la saison sportive et concerne uniquement les compétitions départementales. Le trophée sera attribué une fois par an, de préférence en fin de saison sportive.

Article 4

Les critères d'attribution du « Fair Play » sont les suivants :

Les participants se doivent d'avoir une attitude sportive irréprochable durant chaque manifestation. Celle-ci se définit notamment par le respect du corps arbitral, le respect envers ses adversaires, ainsi que le respect du matériel mis en place pour la compétition. D'autre part, le compétiteur doit faire preuve d'attitude martiale, sur le tatami mais également en dehors de celui-ci . Le comportement du public pendant la prestation du compétiteur et après sa prestation sera pris en compte.

Il devra être pris en compte le respect des règlements fédéraux.

Article 5

L'évaluation et l'éligibilité des candidats au trophée du « Fair Play », se fera au travers d'une fiche. Celle ci sera distribué a chaque membre du jury au début de chaque compétition. Ils devront remplir une grille, sur laquelle sera noté les 4 compétiteurs qui se seront démarqués lors de la manifestation.

Cette fiche sera modifiable en fonction des catégories présentes lors de la compétition concernée. A la fin de la journée, les fiches seront archivées afin de faire un bilan en fin de saison, et ainsi procéder au classement annuel du « Fair Play ».

La notation se fera sur vingt (20) sans nombre décimale.